

# Conditions générales de vente

V2.18072025

## Association française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés (CGPC)

### Article 1 – Désignation

L'Association française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés désignée sous l'appellation CGPC est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine qui s'adresse à ses certifiés et futurs certifiés. Elle est domiciliée au 32 place saint George - 75009 Paris. CGPC conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra- entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ❖ **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CGPC.
- ❖ **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- ❖ **Formation inter-entreprises** : stage en présentiel réalisé dans des locaux mis à disposition par CGPC.  
**formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par CGPC.
- ❖ **Formation e-learning** : formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.
- ❖ **OPCO** : organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Article 2 – Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site <https://cgpc.fr/>.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées :

- ❖ Avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne du site pour les formations e-learning ;
- ❖ Après transmission du dossier d'inscription pour les autres formations.

### Article 3 – Prix , règlements et conditions financières

#### 3.1. Prix et modalités de règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Toute formation commencée est due en entier. Les factures

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de CGPC. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. CGPC se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

### 3.2. En cas de règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- ❖ De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- ❖ De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- ❖ De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si CGPC n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### 3.3. Précisions relatives aux formations inter-entreprises

L'acceptation de CGPC étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, CGPC se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont émises à l'inscription. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

### 3.4. Précisions relatives aux formations intra-entreprises

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par CGPC. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, CGPC se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

En complément de ces conditions, la CGPC applique des conditions particulières en fonction de ses clients et de ses partenaires.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CGPC se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

- ❖ Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- ❖ Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation ;
- ❖ Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

### Article 4 – Conditions relatives aux sessions de formation dispensées par CGPC (hors 100% e-learning)

#### 4.1. Ouverture d'une session de formation

CGPC se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

#### 4.2 Documents contractuels

CGPC fait parvenir au Client, un contrat de formation professionnelle continue (pour les personnes physiques) ou une convention de formation (pour les personnes morales) établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CGPC un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

Etant ici précisé que :

- ❖ Les actions de formation mises en oeuvre dans le cadre du CPF, l'adhésion du Client à respecter les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé vaut contrat ;
- ❖ Le devis ou bon de commande approuvé conclut entre une personne morale et CGPC tiennent lieu de convention de formation lorsqu'il contient l'ensemble des mentions obligatoires visées à l'[article D6353-1](#) du Code du travail.

#### 4.3. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à CGPC au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, CGPC offre au Client la possibilité :

- ❖ De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de CGPC, et après accord éventuel de l'OPCO ;
- ❖ De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

#### 4.4. Annulation, absence ou interruption de la formation par le client

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CGPC.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CGPC distinguera le prix correspondant

## **Conditions générales de vente**

aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CGPC.

### **4.5. Annulation de la formation par CGPC**

CGPC ne pourra être tenue responsable à l'égard de son Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure (maladie ou accident d'un intervenant, grèves ou conflits sociaux externes, désastres naturels, incendies, interruption des télécommunications) et, enfin, toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CGPC.

Le Client sera informé par mail et aucune indemnité ne pourra être due, bien qu'en cas :

- ❖ D'annulation définitive de la formation par CGPC, il sera procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant ;
- ❖ Qu'en cas de réalisation partielle par CGPC, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

### **4.6. Délai de rétractation du particulier**

En vertu de l'article L6353-5 du Code du travail prévoit au bénéficiaire d'une formation professionnelle un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat ; le délai étant porté à 14 jours lorsque le présent contrat est conclu à « distance » ou « hors établissement » en application des dispositions de l'article L.121-16 du Code de la consommation. Etant ici précisé que la rétractation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Passé ce délai, en application des articles L 6353-6 et L 6353-7 du Code du Travail et sauf accord express contraire, le Client règlera à l'Organisme de Formation une indemnité équivalant à 30% du prix de l'action de formation/d'accompagnement.

La rétractation, formulée dans le délai prévu par la loi, entraîne le remboursement des paiements reçus dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la rétractation par virement.

### **4.7. Modalités et délai d'accès à la formation**

Le Client adresse une demande de formation en remplissant le formulaire dédié directement sur le site ou directement par téléphone. Un contact est établi par CGPC dans les 48 heures (hors week-end, vacances et jours fériés) pour :

- ❖ Validation des besoins effectifs du Client, des modalités pédagogiques et des besoins d'adaptation éventuels ;
- ❖ Vérification des prérequis, quand la formation requiert un niveau préalable de connaissances spécifiques, par le biais d'un entretien ;

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

- ❖ Communication des dates de session ;
- ❖ Envoi du contrat de formation professionnelle pour signature conjointe ou du devis ; l'inscription à une action de formation devenant effective qu'après signature de ce contrat par les deux parties ou validation du devis portant la mention « Bon pour accord ».

Etant ici précisé que le premier jour de formation ou d'accompagnement ne pourra intervenir qu'une fois le délai de rétractation – prévu à l'article 4.6 des présentes CGV – purgé.

### 4.8. Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

CGPC s'engage à adapter ses actions de formation (adaptation des modalités d'accueil, modalités et méthodes pédagogiques) aux besoins de ses Clients. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page « Accueil des PSH » du site internet.

### 4.9. Descriptif et programme des formations

Les contenus des formations, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### 4.10. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement de CGPC pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés excepté le document destiné à la prise de notes.

## Article 5 – Conditions relatives aux épreuves de certification ECGP/CFP

### 5.1. Annulation ou absence aux épreuves de certification

Les demandes de report ou d'annulation du passage des épreuves de certification doivent impérativement être formulées au moins un mois avant la date prévue de l'examen.

Le passage à l'examen d'un bénéficiaire ne peut être annulé sans motif valable, validé par la commission CGPC dédiée. Ce motif doit être confirmé par l'employeur et le financeur de la formation lorsque ces derniers sont distincts du bénéficiaire, avant d'être validée par la commission.

Les motifs considérés comme recevables peuvent être d'ordre médical (arrêt maladie de longue durée, congé maternité) ou relatifs à une demande spécifique de l'employeur entraînant l'impossibilité de passer les épreuves dans des conditions satisfaisantes). Ils requièrent la présentation de justificatifs irréfutables, soumis à l'appréciation de la commission.

En cas d'absence aux examens de certification ou d'annulation tardive (moins d'un mois avant la date des épreuves) le repassage de l'examen sera facturé 150€ par épreuve ou 800€ pour l'intégralité des épreuves.

### 5.2. Rattrapage aux épreuves de certification

L'examen peut être présenté 2 fois (premier passage effectif + 1 rattrapage) sur une période n'excédant pas 2 ans. Le Président du Jury peut exceptionnellement accorder une dérogation pour le maintien du bénéfice

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Île de France.

## Conditions générales de vente

des notes au-delà de cette période, sachant que toute demande devra être motivée par écrit.

### Article 6 – Conditions relatives aux formations dispensées par CGPC 100% e-learning

#### 6.1. Modalités et délai d'accès à une formation 100% e-learning

Le Client réalise un achat directement sur la page dédiée du site en cliquant sur « Ajouter au panier » puis, « valider la commande » et mentionne sur la page suivante les informations suivantes :

- ❖ Nom, prénom, email et nom de l'entreprise, adresse postale ;
- ❖ Le paiement (carte bancaire, virement).

Puis clique sur « Commander ».

Après validation des informations, la commande sera considérée comme définitive et exigera paiement de la part du Client selon les modalités prévues, sans possibilité de rétractation comme précisé à l'article 5.2 des présentes CGV.

Enfin, le Client aura accès à la formation :

- ❖ Directement après paiement par carte bancaire ;
- ❖ Après réception du paiement dans nos caisses, pour tout autre paiement.

#### 6.2. Absence de délai de rétractation – formations 100% e-learning

En vertu de l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client est expressément informé que tout achat d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel (formation proposée sur un LMS, tuto, fiche), directement consommable sur le site est exclu du champ d'application du délai de rétractation prévu lors des ventes à distance.

En effet, en cliquant sur « Achetez maintenant », le Client consent à ce que la livraison du produit se fasse avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L221-18 du Code de la consommation et reconnaît, ainsi, perdre son droit à rétractation.

#### 6.3. Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

CGPC s'engage à adapter ses modalités et méthodes pédagogiques aux besoins de ses Clients tant que possible. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page « Accueil des PSH » du site internet.

#### 6.4. Descriptif et programme des formations

Les contenus des formations, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

#### 6.5. Accès au(x) Module(s) commandé(s)

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-Learning, après acceptation de la commande.

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de CGPC ou du partenaire e-learning choisi pour la formation concernée.

Un identifiant et un mot de passe (confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles) sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe.

En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation.

Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. CGPC ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Enfin, le Client s'engage à informer CGPC de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

### **6.6. Durée d'accès au(x) Module(s) commandé(s)**

La commande prend effet à compter de la réception par CGPC de l'acceptation par le Client de la commande. Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules.

Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

### **Article 7 – Refus de commande**

Dans le cas où un Client passerait une commande à CGPC, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CGPC pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Article 8 - Données personnelles**

Le Client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des Produits et à leur délivrance confiées à CGPC. Ces données à caractère personnel sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de vente ou de formation.

## **Conditions générales de vente**

### **8.1. Collecte des données à caractère personnel**

#### **8.1.1. Données concernées**

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le site sont les suivantes : Nom et prénom, email et nom de l'entreprise, adresse, date de naissance.

Etant ici précisé que lors d'actions de formation, des informations complémentaires pourront être demandées au Client – telles que ses diplômes, ses expériences professionnelles et ses éventuels besoins d'adaptation (RQTH) – afin de vérifier l'existence des éventuels prérequis ou justifier un besoin d'adaptation.

#### **8.1.2. Paiement**

Dans le cadre du paiement des Produits réalisés sur la boutique du formateur, le site enregistre les données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit du Client.

### **8.2. Destinataires des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage unique de CGPC et de ses salariés.

### **8.3. Responsable de traitement**

Le responsable de traitement des données est CGPC au sens de la loi Informatique et libertés et à compter du 25 mai 2018 du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

### **8.4. Limitation du traitement**

Sauf si le Client exprime son accord exprès, ses données à caractère personnelles ne sont pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing.

### **8.5. Durée de conservation des données**

CGPC conservera les données ainsi recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

### **8.6. Sécurité et confidentialité**

CGPC met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Vendeur ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

### **8.7. Mise en œuvre des droits des Clients et utilisateurs**

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Clients et utilisateurs du site peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent en formulant leur demande par mail à l'adresse suivante : [elodieleban@cgpc.fr](mailto:elodieleban@cgpc.fr)

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

Ils peuvent à ce titre :

- ❖ Exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant ;
- ❖ Demander la mise à jour des informations si les données à caractère personnel détenues par le Vendeur sont inexactes ;
- ❖ Demander la suppression de leurs données à caractère personnel ;
- ❖ Solliciter la portabilité des données détenues par CGPC vers un autre prestataire ;
- ❖ S'opposer au traitement de leurs données par CGPC.

Ces droits, dès lors qu'ils ne s'opposent pas à la finalité du traitement, peuvent être exercés en adressant une demande par courrier ou par E-mail au Responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Le responsable de traitement doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un mois.

En cas de refus de faire droit à la demande du Client, celui-ci doit être motivé.

Le Client est informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

### Article 9 – Propriété intellectuelle

#### **9.1. Concernant les formations interentreprises et les formations 100% E-learning**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de CGPC et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

#### **9.2. Concernant les formations intra-entreprises**

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, CGPC pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

### Article 10 – Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont CGPC ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

En outre, chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

## Conditions générales de vente

Enfin, les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### Article 11 – Communication

Le Client autorise expressément CGPC à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

### Article 12 – Droit applicable

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### Article 13 – Renseignements, difficultés, aléas et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation ou aléa ou difficulté relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit (voie postale ou par mail ou formulaires de recueil des appréciations des parties prenantes) à CGPC ou effectuée via le formulaire en ligne disponible à cette fin dans l'onglet « Faire une réclamation » du site internet (ou disponible [ici](#)), qui s'efforcera d'en accuser réception dans un délai de 15 jours et d'y répondre dans les meilleurs délais, et sous 30 jours ouvrés maximum.

Les modalités de traitement des difficultés, aléas, insatisfaction et réclamations sont définies dans la procédure de gestion et de traitement des difficultés, aléas et réclamations disponible [ici](#).

### Article 14 – Litige

Le Client est informé qu'il peut, en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Pour ce faire, CGPC a désigné le médiateur suivant :

ANM Consommation.  
Adresse : 2 rue de Colmar 94300 Vincennes  
Site : [anm-conso.com](http://anm-conso.com)  
E-mail : [contact@anmconso.com](mailto:contact@anmconso.com)  
Téléphone : 01.58.64.00.05

Le Client est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre CGPC ou par médiation, seront soumis aux tribunaux

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité 11755494575 auprès du préfet de région d'Ile de France.

Association loi 1901 (et textes subséquents)  
Déclaration en préfecture de police du 09/12/1997 - SIRET 420958290 00033 - Code APE 9499Z  
**32 Place Saint-Georges 75009 Paris**

## Conditions générales de vente

compétents dans les conditions de droit commun ci-après relaté.

### Article 15 – Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CGPC qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.